



L'informateur

37 - le 19 septembre 2014

Bonjour à tous,

Un seul sujet, mais il pèse une tonne et demie.

1. La descente à bateaux

Ça y est, elle est à l'eau depuis ce matin à 9h30. Vous pouvez l'utiliser. **Mais attention, jusqu'à demain midi, samedi, seuls les 4x4 peuvent l'emprunter.** Pourquoi ? Parce que le caillou composant la pente vers la descente est trop gros pour les autres types de bagnole. Demain matin, la surface de la pente va être modifiée et, fin matinée, tout véhicule pourra être mis à l'œuvre pour retirer ou mettre à l'eau vos bateaux.

Contemplez-la. Et ne vous laissez pas rouler par l'illusion d'optique, il y a 36 pouces d'eau, très exactement, au bout de la descente.



Maintenant, c'est le temps de les sortir de l'eau, ces bateaux. Sans lambiner s'il-vous-plaît. Car dans un mois, elle ne sera plus là, la descente. Elle sera hors de l'eau.

Rappelez-vous qu'elle est rétractable. On a brillamment imaginé un mécanisme pour nous permettre de la remiser sur la rive durant l'hiver, pour lui éviter les tortures que lui infligerait la glace.

À ceux qui objecteraient qu'on aurait pu en construire une permanente, comme auparavant, nous répondrons, tout aussi brillamment, que cela n'était pas possible. Et pourquoi, demanderont ces objecteurs en arborant un air frondeur ?

Parce qu'il y a deux possibilités de descente permanente : en bois et en béton.

- Béton : impossible car la loi ne le permet pas. Seules les descentes à bateau publiques peuvent être fabriquées en béton. La nôtre n'est pas publique et tous en sont bien heureux. Le béton est par conséquent exclu. (D'autant plus que ça coûtait le double du prix de la nouvelle descente).
- Bois : ça ne dure que vingt ans, ça ne coûte que 20% moins cher que la nouvelle, en aluminium, qui va durer au moins cent ans.

Fâ que... la décision était facile à prendre.

Champagne

Nous observons avec tristesse se transformant en joie que personne n'a relevé le défi qui vous était lancé dans le Bulletin #36. Il s'agissait d'être le premier à découvrir le nombre de fois qu'un fil - ou un tuyau d'érablière - traverse le chemin, à partir de l'église de St-Alban jusqu'à la barrière du lac. La réponse : 175 fois. Étonnant, n'est-ce pas ?

La tristesse, c'est que personne ne l'a découvert. La joie, c'est que le prix annoncé, la bouteille de champagne, revient alors de droit à celui qui a lancé le défi, votre humble serviteur.

À votre santé !!

Vos administrateurs
www.lacclair.org